



# DIACONAMUR

N° 121 Bulletin Trimestriel<sup>1</sup>

Eté 2025



(c) Louise-Marie



(c) Louise-Marie

-----  
Bureau de dépôt : BARVAUX-SUR-OURTHE  
Numéro d'agrément : P000595

### Appelés, consacrés et envoyés pour entraîner l'Église à être diaconale

Il est heureux de constater que c'est avec une ferme volonté d'être le serviteur de ses frères et sœurs que le Pape Léon XIV s'est présenté après son élection. En effet, dans son homélie, lors de la messe d'inauguration de son pontificat, il déclarait : « Avec crainte et tremblements, *je viens à vous comme un frère* qui veut se faire le serviteur de votre foi et de votre joie en marchant avec vous sur le chemin de l'amour de Dieu, qui veut que nous soyons tous unis en une seule famille ».

« Servir le peuple de Dieu ». N'est-ce pas le *dénominateur commun* aux trois degrés du sacrement de l'ordre, la *caractéristique commune* à tout ministère ordonné, d'après le Motu proprio *Omnium in mentem* de Benoît XVI ? Ce Motu proprio auquel l'abbé A. Borras consacre l'article publié dans ce numéro a modifié le canon 1008 du Code de Droit canonique de 1983 et ajouté un 3<sup>e</sup>§ au canon 1009 en ces termes : « Par le sacrement de l'Ordre, d'institution divine, certains fidèles sont constitués ministres sacrés par le caractère indélébile dont ils sont marqués ; ils sont consacrés et députés pour servir, chacun selon son rang, à un titre nouveau et particulier, le Peuple de Dieu (...). Ceux qui sont constitués dans l'Ordre de l'épiscopat ou du presbytérat reçoivent la mission et la faculté d'agir en la personne de Christ-Tête, les diacres en revanche reçoivent la force de servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité ». L'abbé A. Borras souligne que ces modifications permettent une meilleure compréhension du diaconat et son originalité en ce sens que ce n'est pas *ce qu'ils font qui les spécifie, mais ce qui les autorise à le faire, à savoir l'ordination*. Les diacres sont habilités à servir en vertu de leur ordination « alors que chez les fidèles laïcs cette habilitation dépend de leur idoneité et de l'appel de l'Église (cf. c. 228 § 1). C'est bel et bien l'effet de l'ordination diaconale d'habiliter à exercer un ministère. Elle confère aux diacres une *potestas* intrinsèque qui appelle cependant sa mise en exercice (...) Celle-ci résulte précisément de l'attribution d'une fonction ou d'une charge ecclésiale ». D'où l'importance de la nomination et plus précisément de la lettre de mission par l'évêque.

Le diacre Etienne Dethise exerce l'« ordre reçu » à l'hôpital de Marche-en-Famenne. Lors d'une soirée de carême organisée par le secteur de Han-sur-Lesse à l'église de Lessive (Doyenné de Rochefort), il a été invité à témoigner de son vécu d'aumônier en milieu hospitalier depuis plus de quinze ans. Sa mission, en tant que diacre, l'a « conduit au plus profond de l'être humain en se mettant à son service, corps et âme ». Au cœur de son engagement, trois convictions fortes chevillées au corps. Tout d'abord, la foi en un *Dieu qui ne peut rien sans nous* : Il a besoin de nous pour bâtir son royaume ; ensuite, que *toute personne*, « corps et esprit » indissociablement, *est une histoire sacrée* : bousculée humainement et spirituellement par un événement de la vie, notamment l'hospitalisation, elle a besoin d'être écoutée, réconfortée et se sentir accompagnée au rythme de l'évolution de la maladie et de son cheminement intérieur ; enfin qu'*il n'y a jamais de réponse toute faite aux questions existentielles/essentielles* que se pose la personne hospitalisée en quête de sens : « les questions les plus intéressantes restent des questions. Elles enveloppent un mystère. A chaque réponse, on doit joindre un "peut-être". Il n'y a que des questions sans intérêt qui ont une réponse définitive » (E-E Schmitt, Oscar et la dame rose). Selon Etienne Dethise, pour vivre de vraies rencontres en milieu hospitalier, le cœur d'un aumônier doit battre au rythme du cœur de l'hôpital vu dans son ensemble comme une « cellule d'Église » constituée de toute personne quelle qu'elle soit, qui y vit, qui y travaille ou qui y transite : croyante, non-croyante. *Disponibilité, proximité, écoute et accompagnement* sont les maître-mots d'un aumônier en milieu hospitalier.

Vous avez dit : « appelés, consacrés et envoyés pour entraîner l'Église à être un peuple tout entier diaconal à la suite du Christ-Serviteur » (A. Borrás) ? Ceux qui disent avoir reçu l'appel au diaconat permanent, est-ce la volonté de Dieu ? Est-ce une aspiration personnelle ? (Etienne Dethise). « Dans notre diocèse, nous sommes à l'écoute, nous accueillons les postulants pour discerner cet appel (...) [La] formation (...) est exigeante, c'est vrai, mais indispensable pour ce ministère de service (...) Comme le chante Hugues Auffrey "pour faire un homme, mon Dieu que c'est long !" Pour faire un diacre... aussi ! »

**Robert R. SEBISAHO, diacre**

***Professeur de religion à l'IET Notre-Dame (Charleroi)***



Leo P.P. XIV

© Vatican Media

Dans la grande encyclopédie de la vie, une nouvelle page se tourne pour un nouveau chapitre : après le Pape François, le conclave a élu un nouvel évêque de Rome,

**Léon XIV**

à qui nous souhaitons, de tout cœur, la bienvenue à la tête de l'Église.

## À la suite de l'élection du pape Léon XIV

À la suite de l'élection d'un pape péruvien, américain du Nord d'origine, pourquoi ne pas se poser la question du diaconat permanent en Amérique latine ?

Il faut bien avouer qu'il est difficile de trouver des chiffres fiables : un site ([www.alterinfos.org](http://www.alterinfos.org)) informe qu'il y aurait plus de 30 000 diacres dans cette partie du continent américain. Quand on sait qu'il y a *51 433 ministres du service dans le monde en 2023*, il faut avancer à pas menus.

N'empêche que nous ne sommes pas face à un désert diaconal.

Mais la situation varie fortement d'un pays à l'autre : Le **Pérou** comptait seulement *65 diacres permanents*, un chiffre nettement inférieur à celui du **Chili** voisin, qui en dénombrait 1 138. Cette différence s'explique en partie par des orientations pastorales distinctes : l'Église péruvienne a historiquement privilégié l'engagement de missionnaires laïcs, au nombre d'environ 11 000, pour répondre aux besoins pastoraux, notamment dans les zones rurales et isolées (Vatican News – Aleteia)

Dans le diocèse de **Chiclayo** où le pape était évêque avant d'être appelé au Vatican, il y aurait seulement 2 diacres permanents<sup>1</sup>.

Évidemment comme évêque de Rome, Mgr F. Prévost connaît le diaconat. Il a rencontré le Centre International du Diaconat lors du Jubilé <sup>2</sup> .

En prenant ce prénom, il se met clairement dans les pas du pape Léon XIII qui, au XIXe siècle, rédige Rerum Novarum, l'encyclique qui va bousculer l'approche de la doctrine sociale de l'Église. Voilà un vaste domaine où chacun a sa mission et les diacres a fortiori.

## **Diacre, aumônier en milieu hospitalier...**

---

*Lors du carême dernier, lors de notre 3eme soirée de carême de secteur en secteur, 3 diacres ont témoigné en nous expliquant leur vécu*

- *comme aumônier à l'hôpital de Marche (Etienne Dethise),*
- *comme diacre au service de la pastorale du mariage et particulièrement au service des mariages mixtes et "difficiles" (Christian Van Hooren)*
- *ainsi qu'au service de la grande précarité dans les anciens villages de vacances de Hastière (Michel Libert).*

*Une soirée intéressante suivie d'un moment de prière et un moment de convivialité organisé par le secteur de Han-sur-Lesse à l'église de Lessive. (cf. page Facebook du Doyenné de Rochefort)*

*Aujourd'hui, la « parole » est à Etienne.*

Quand on reçoit une mission qui vous conduit au plus profond de l'être humain en se mettant à son service, corps et âme, depuis plus d'une quinzaine d'années on pourrait en parler pendant des heures.

Les longs discours n'étant pas les meilleurs, j'ai essayé de structurer de manière concise et la plus claire possible ma mission en tant que diacre, aumônier à l'hôpital de Marche-en-Famenne.

Soucieux d'aller à l'essentiel je n'aborderai pas certains points, tels que :

- Le peu de communication et d'information venant du monde extérieur quant aux personnes hospitalisées ou qui vont être hospitalisées.

-----

<sup>1</sup> <https://www.catholic-hierarchy.org/diocese/dchip.html> consulté le 15/6/2025

<sup>2</sup> Évidemment !

- La difficulté de recruter des personnes en vue de constituer une équipe d'aumônerie à l'hôpital.
- La professionnalisation des aumôniers.
- La difficulté de trouver des personnes disponibles habilitées à donner le sacrement des malades.
- Le respect du secret professionnel et médical.
- Etc

### **A. Dans un premier temps qu'elles sont ? Mes convictions concernant :**

- ✧ Dieu ...
- ✧ La personne hospitalisée...
- ✧ La dimension spirituelle ...

#### **Dieu ...**

- est **AMOUR** , **PRÉSENCE** et donc **RELATION** ;
- En Jésus-Christ, il s'est fait homme, il a vécu, assumé et traversé la souffrance ;
- Il nous accompagne au quotidien dans nos joies, mais aussi dans le tragique de notre existence ;
- Il a besoin de nous pour œuvrer au quotidien à la construction de son Royaume, il nous respecte et nous témoigne une confiance totale.

*(Cela me fait penser à une anecdote. Un ami prêtre va être opéré. Avant qu'il entre en salle, la chirurgienne vient le saluer et lui dit : « à la grâce de Dieu... » et mon ami encore bien présent lui répond « ...et à la grâce de vos mains car sans elles Dieu ne peut rien ».)*

#### **La personne hospitalisée ...**

- **Toute personne est CORPS et ESPRIT.**  
C'est volontairement que je n'ai pas mis un article devant les mots « corps » et « esprit » et j'insiste sur le « **et** » car ils sont l'essence de notre être et forment un tout indissociable. On a trop souvent tendance à les mettre dans deux tiroirs différents.

- **Être hospitalisé** est un événement de la vie qui peut nous bousculer humainement et spirituellement, mettre à mal notre quotidien ainsi que celui de notre entourage. C'est alors que peut se manifester en nous le besoin d'être écouté, réconforté, de se sentir accompagné au rythme de l'évolution de la maladie et de son cheminement intérieur, quels qu'ils soient.

### La dimension spirituelle ...

- une **QUÊTE DU SENS** de la vie :
  - Pourquoi suis-je sur terre, je n'ai rien demandé ?
  - Pourquoi suis-je malade ?
  - Pourquoi sommes-nous tous et toutes fait d'une part de mal ainsi que de bien à des degrés différents ?
  - Je ne peux pas croire que Dieu existe, d'autant que ceux qui témoignent de son existence le disent Amour.
  - S'il existe et qu'il est l'Amour, pourquoi permet-il :
    - que je sois dans ce lit, en phase terminale d'un cancer,
    - que mon petit-fils de 20 ans se soit tué en voiture la veille de ses fiançailles,
    - que le petit bout que nous attendions tous dans la famille avec une certaine impatience et dans la joie est né trisomique, et la liste est interminable... ?

### Non, vraiment Dieu n'existe pas ou s'il existe, pourquoi permet-il tout ça ... ?

- C'est là qu'après une **ÉCOUTE** avec les oreilles du cœur et une **OUVERTURE sans préjugé** quant à la vie au quotidien et aux convictions de chacun que l'aumônier, aidé par le souffle de l'Esprit peut devenir une **RESSOURCE** pour aider la personne en quête de sens à traverser l'épreuve et à la soutenir.

L'aumônier fera preuve d'humilité, de respect de la dignité de la personne ainsi que d'une écoute attentive et patiente. Il accueillera l'histoire du patient dans le respect de son quotidien et à la lumière de l'Évangile.

Nous retiendrons qu'il n'y a jamais de réponse toute faite car chaque personne, chaque situation est unique.

Nous pourrions méditer et peut-être faire nôtre ces quatre phrases

tirées du roman d'Eric-Emmanuel Schmitt « Oscar et la dame en rose » :

*« Les questions les plus intéressantes restent des questions.  
Elles enveloppent un mystère.*

*A chaque réponse, on doit joindre un « peut-être ».*

*Il n'y a que les questions sans intérêt qui ont une réponse définitive ».*

**B. Dans un second temps, après avoir parcouru quelques-unes de mes convictions, voyons :**

### Vivre la rencontre :

- Avec qui ...
- Comment ...

#### ✧ Avec qui ...

- L'hôpital est dans **son ensemble** une **cellule d'Église** avec un grand E à Église.
- J'entends « **dans son ensemble** » toutes personnes confondues : les patients bien entendu et leurs familles, mais aussi la direction, le personnel administratif, les médecins, tout le personnel soignant, le personnel d'entretien et de cuisine, etc..., bref toute personne quelle qu'elle soit, vivant, travaillant ou transitant à l'hôpital, et ce, sans exception, croyante comme non-croyante.
- Le cœur de l'aumônier doit battre au rythme du cœur de l'hôpital.

#### ✧ Comment ...

Il n'y a pas de recette, mais il y a, me semble-t-il, des attitudes qui seront opportunes et adaptées en fonction de la personne et de la situation :

- Être **DISPONIBLE** en temps et en esprit (dans mon cas je suis disponible d'office cinq jours sur sept et sur appel les deux autres jours entre 8h00' et 22h00');
  - Se faire **PROCHE** de la personne, même de celle qui, dans un premier temps, ne le souhaite pas, mais sans s'imposer ;  
*(Je reçois dans ma boîte aux lettres de l'hôpital un document rempli par une patiente qui manifestait sa volonté de ne pas rencontrer de représentant qu'elle qu'en soit la religion et même de la laïcité. Suite*

*à une méprise de ma part, je me retrouve dans sa chambre et je me présente.*

*Vous pouvez imaginer la réaction de cette dame. Bien entendu je m'excuse et me retire. C'est à ce moment que cette brave dame m'interpelle et commence une conversation qui tourne en partage très serein et profond qui dure vingt bonnes minutes. Me retirant pour du bon, cette dame me ré-interpelle en me disant : « Je dois vous avouer que je n'ai pas perdu mon temps et je pense que vous n'avez pas perdu le vôtre... ».*

- **ÊTRE A L'ECOUTE** de l'histoire du patient;
- **VALORISER** le trésor de son expérience de vie ;
- **ACCOMPAGNER** le cheminement de chacun et chacune à son rythme ;
- Ne pas avoir peur des **SILENCES** dans un partage car ils sont bien souvent féconds ;
- Témoigner de la **PRÉSENCE DE DIEU** à nos côtés et de sa **TENDRESSE** ;
- Eviter à tout prix toute forme de **PROSELYTISME** ;
- **SE METTRE AU SERVICE** de la personne tant sur le plan humain que spirituel, religieux, et sacramentel ;
- **COLLABORER** avec le personnel soignant pour une plus grande humanisation ;
- **EVEILLER DE LA GRATITUDE** de la part de la personne rencontrée vis-à-vis du personnel soignant et d'entretien ;
- Être **OUVERT** et savoir **RELAYER UNE DEMANDE** à un représentant d'autres cultes ou philosophies.

N.B. Je profite de ce moment pour attirer votre attention sur feu le sacrement de **l'Extrême Onction** qui pourtant est toujours très présent chez beaucoup de personnes même très jeunes.

Un exemple parmi tant d'autres :

*Mon accompagnateur spirituel de l'époque m'avait conseillé ceci : « Les quinze premiers jours de ton nouveau ministère, ne va pas trop vite, ne cherche pas à rencontrer des patients, tu dois d'abord marquer ta présence de façon naturelle en circulant partout dans l'hôpital. Tes passages répétés, ton sourire et tes bonjours interpelleront tous ceux et celles que*

*tu croiseras. C'est ainsi qu'en croisant une jeune infirmière, elle m'interpelle : « Vous êtes le nouvel aumônier ? Oh, ici dans notre service, on ne vous verra jamais parce qu'il n'y a jamais de mort ! » L'horreur !*

Il faut malheureusement constater qu'il y a une méconnaissance du grand public et même de beaucoup de croyants en ce qui concerne le **sacrement des malades** ainsi que de **la présence et du rôle de l'aumônier** dans les hôpitaux.

### **C. A méditer : Il n'y a plus beaucoup d'espoir ... !**

Nous sommes au cœur du jubilé de l'année 2025. Arrêtons-nous quelques instants sur cette petite phrase que j'entends, relativement souvent :

Si nous ouvrons notre dictionnaire que lit-on ?

L'**espoir** est le fait d'attendre et désirer quelque chose de bon, de meilleur pour soi ou pour les autres.

Son opposé **le désespoir** : est la perte de tout espoir. Ce qui est une affliction (tristesse profonde) extrême et sans remède.

Il y a **l'espérance** qui est une confiance pure en l'avenir.

Son opposé la **désespérance** qui est l'état d'une personne qui n'a aucune espérance, qui a perdu foi et confiance.

Il ne faut donc pas confondre **espoir** et **espérance**.

Prenons un exemple :

Dans une salle d'attente en oncologie, un patient attend le verdict de l'oncologue. S'il vit dans **l'espoir** et que le verdict est mauvais, tout s'écroule pour lui et peut-être aussi pour son entourage. Il n'y a plus d'avenir.

S'il vit dans **l'espérance** il y a toujours un avenir possible, quelle qu'en soit la nature, je dirais même que cela tient d'un acte de foi.

À ce sujet, je ne peux m'empêcher de vous lire ces quelques lignes tirées de « L'espérance ne déçoit pas » écrit par le Pape François à l'occasion du Jubilé ordinaire de l'année 2025 :

**« Le concile œcuménique Vatican II affirme :  
Lorsque manque le support divin et l'espérance de vie éternelle,  
la dignité de l'homme subit une très grave blessure,**

*comme on le voit souvent aujourd'hui,  
l'énigme de la vie et de la mort,  
de la faute et de la souffrance reste sans solution.  
Ainsi, trop souvent, les hommes s'abîment dans le désespoir ».*

**D. Comment résumer ce qui vient d'être dit ... !**

*« Distiller un goutte-à-goutte d'amour ...  
Être passeur de vie ... »*

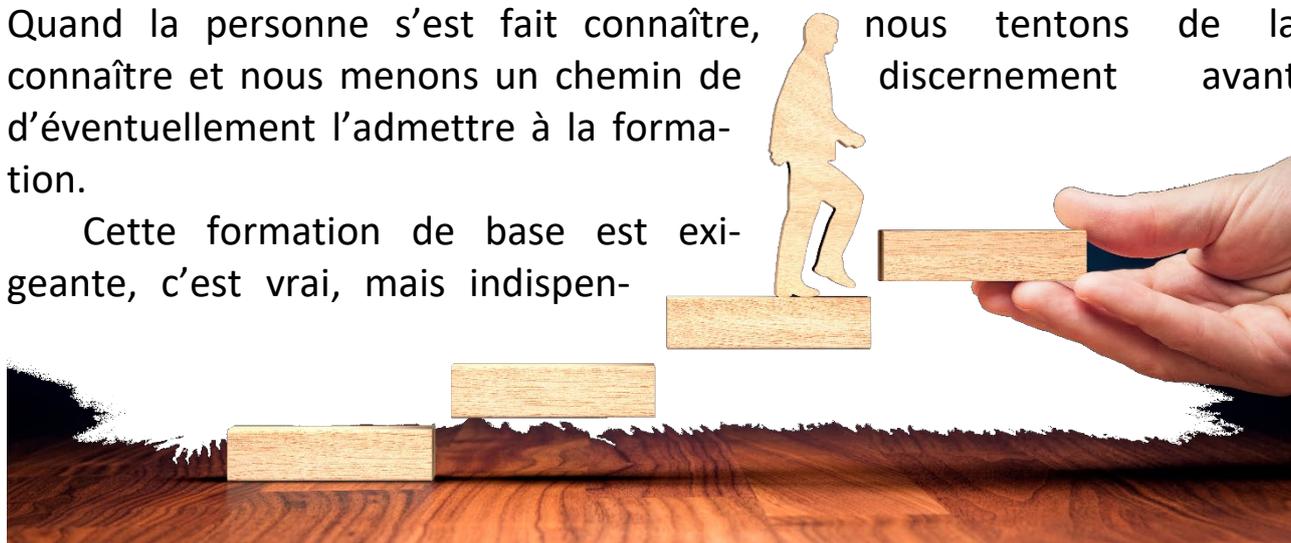
## Vocation ?

Dans notre diocèse, nous sommes à l'écoute des hommes qui disent avoir reçu l'appel au diaconat permanent. C'est là la volonté de Dieu ? Une aspiration personnelle ? Nous n'interpellons pas des hommes pour une mission particulière (comme généralement en France), mais nous accueillons les postulants pour discerner cet appel. Ce n'est pas une chose aisée. On s'en doute.

N'empêche qu'il ne suffit pas de venir toquer à la porte de Monseigneur l'évêque pour être ordonné ipso facto<sup>1</sup>.

Quand la personne s'est fait connaître, nous tentons de la connaître et nous menons un chemin de discernement avant d'éventuellement l'admettre à la formation.

Cette formation de base est exigeante, c'est vrai, mais indispen-



sable pour ce ministère de service. En même temps, le conseil diaconal et le candidat de poursuivre la réflexion en profondeur.

-----  
<sup>1</sup> Nous entendons parfois ceci : « je suis appelé par Dieu, donc, je dois être ordonné. Je n'ai pas besoin de discernement ni de formation... Vous n'êtes pas plus grand que Dieu ! » Certes, non ! Mais il nous appartient quand même de voir l'idonéité de cet appel.

Comme le chante Hugues Aufray : « Pour faire un homme, mon Dieu que c'est long ! ». Pour faire un diacre, un prêtre, une religieuse, un catholique... aussi !

## Vocations à l'Île Maurice<sup>1</sup>

---



<https://www.facebook.com/dioceseportlouis/videos/1222603072468852> Interview de deux postulants au diaconat permanent à l'Île Maurice qui vient de s'ouvrir à ce ministère depuis deux lustres. Une fois de plus, comme en France, c'est l'Évêque qui appelle pour une mission bien particulière.

Merci au professeur H. Derroitte pour cette vidéo.

## Vous avez dit « fraternité » ?

---

*Nous faisons partie d'un peuple, d'un corps que le Seigneur a constitué. Saint Augustin, en parlant des premiers disciples de Jésus, disait: «Ils devinrent sans aucun doute le temple de Dieu; et non seulement chacun d'eux était le temple du Seigneur, mais ils l'étaient tous ensemble» (En. in Ps. 131, 5). La vie chrétienne ne se vit pas dans l'isolement, comme si elle était une aventure intellectuelle ou sentimentale, enfermée dans notre esprit ou notre cœur. Elle se vit avec les autres, dans un groupe, une communauté, car le Christ ressuscité se rend présent parmi les disciples réunis en son nom.*

Discours du pape Léon XIV aux modérateurs des associations de fidèles, des mouvements ecclésiaux et des communautés nouvelles en la salle Clémentine, le vendredi 6 juin 2025

Quid dans le diaconat permanent ? Cette assertion de Léon XIV n'est-elle pas un stimulant pour nous, porteurs de ce ministère du Service ? Nous devons nous poser les bonnes questions à ce sujet et envisager de renforcer l'esprit de notre fraternité. Comment ? Il n'y a pas de panacée pour cela, simplement de la bonne volonté.

-----  
<sup>1</sup> Si cher à l'un des nôtres... Hein !? Michael !

# Le diaconat après *Omnium in mentem* dans le contexte de la pénurie de prêtres<sup>1</sup>

Publié dans le n° 1601- Janvier 2025 dans la revue *Prêtres diocésains*

Le 8 avril 2010 entré en vigueur le Motu proprio *Omnium in mentem* (=Oim) précédemment promulgué le 8 janvier<sup>2</sup>. Il abrogeait entre autres le canon 1008 concernant de l'ordre ainsi que trois autres concernant le sacrement de mariage (cc. 1086 § 1, 1117 et 1124). Je ne vais traiter ici que du diaconat dans le contexte de la promulgation d'Oim pour ensuite aborder les attentes explicites ou implicites relatives à ce ministère en raison de la diminution du nombre de prêtres.

## 1. Que dit *Omnium in mentem* à propos du diaconat ?

L'ancien canon 1008 du Code de 1983 présentait le sacrement de l'ordre de la façon suivante : « Par le sacrement de l'Ordre, d'institution divine, certains fidèles sont constitués ministres sacrés par le caractère indélébile dont ils sont marqués ; ils sont ainsi consacrés et députés pour être pasteurs du peuple de Dieu, chacun selon son degré, en remplissant en la personne du Christ Chef les fonctions d'enseignement, de sanctification et de gouvernement ».

Le nouveau canon 1008 s'exprime en ces termes: « Par le sacrement de l'Ordre, d'institution divine, certains fidèles sont constitués ministres

-----  
<sup>1</sup> Avec l'accord de « prêtres diocésains ». <https://www.pretres-diocesains.fr/> et d'Alphonse Borrás. Suggéré par Joël Spronck.

<sup>2</sup> BENOÎT XVI, « Litterae apostolicae motu proprio datae *Omnium in mentem*. Quaedam in Codice Iuris Canonici immutantur, 26 octobre 2009 » (= OIM), AAS 102 (2010), p. 8-10. Le présent article offre à un lectorat francophone l'exposé fait en néerlandais par l'A. à l'occasion de la journée d'études annuelle organisée par la Chaire Mgr W. Onclin de la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven), le 28 février 2020. Cette conférence a été publiée en anglais : A. BORRÁS, « The diaconate after *Omnium in Mentem* within the context of the shortage of priests », dans

H. WARNINK (éd.), *Unlocking the Future: Women and the diaconate*, Monsignor W. Onclin Chair 2020, Leuven, Peeters, 2020, p. 91-106. Le sujet n'ayant perdu aucunement d'actualité, il mérite d'alimenter les débats autour d'un diaconat qui a encore du mal à trouver sa consistance.

sacrés par le caractère indélébile dont ils sont marqués ; ils sont consacrés et députés pour servir, chacun selon son rang, à un titre nouveau et particulier, le Peuple de Dieu »<sup>1</sup>.

Quant au nouveau paragraphe du canon 1009 du Code de 1983<sup>2</sup>, je le traduis en ces termes : « Ceux qui sont constitués dans l'Ordre de l'épiscopat ou du presbytérat reçoivent la mission et la faculté d'agir en la personne de Christ-Tête, les diacres en revanche reçoivent la force de servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité ».

Par ces modifications, Benoît XVI entendait en effet ajuster la doctrine contenue dans les canons de 1983 à l'évolution magistérielle relative au diaconat et corrélativement au sacrement de l'ordre dans ses trois degrés.

Dans l'ancien canon 1008, l'utilisation du verbe paître (lat. *pascere*) désignait métaphoriquement la fonction des pasteurs *au sens strict* – évêques et prêtres. Cette assimilation des diacres aux pasteurs était aussi et surtout renforcée par la qualification

« en la personne du Christ Tête ». Et enfin l'application des *tria munera* – enseignement, sanctification et gouvernement – induisait également l'alignement des diacres sur le ministère des pasteurs.

Benoît XVI a voulu tout d'abord dégager le dénominateur commun aux trois degrés du sacrement de l'ordre, à savoir « servir le peuple de Dieu » pour ensuite distinguer plus nettement le diaconat de l'épiscopat et du presbytérat. Il a repris à cet effet ce qui avait été énoncé dans la seconde édition du Catéchisme de l'Église catholique (n° 875). Selon le vœu de Jean-Paul II, cette édition datant de 1997 réservait cette prérogative d'agir *in persona Christi* aux seuls évêques et prêtres. Elle ne l'utilisait donc plus pour qualifier les fonctions diaconales.

Au sens strict, l'action *in persona Christi* sert à désigner le ministère sacerdotal de présidence eucharistique dévolu à l'évêque ou au prêtre :

-----

<sup>1</sup> *Sacramento ordinis ex divina institutione inter christifideles quidam, caractere indelebili quo signantur, constituuntur sacri ministri, qui nempe consecrantur et deputantur ut, pro suo quisque gradu, novo et peculiari titulo Dei populo inserviant.*

<sup>2</sup> § 3. *Qui constituti sunt in ordine episcopatus aut presbyteratus missionem et facultatem agendi in persona Christi Capitis accipiunt, diaconi vero vim populo Dei serviendi in diaconia liturgiae, verbi et caritatis*

ceux-ci font mémoire du seul et unique sacrifice du Christ qui se rend présent. Soit dit en passant dans la célébration de l'eucharistie, leur ministère de présidence est cependant toujours en référence à l'assemblée au sein de laquelle et pour laquelle ils célèbrent *in persona Ecclesiae*. L'expression *in persona Christi* au sens strict doit toujours être mise en corrélation avec celle *in persona Ecclesiae*.

Il y a cependant un sens large à donner à l'expression *in persona Christi* : dans ce cas, elle désignerait la référence sacramentelle des ministres ordonnés au Christ en vertu du caractère inhérent à l'ordination qui les réfère au Christ et les configure à lui<sup>1</sup>.

En reprenant le n° 875 du Catéchisme de l'Église catholique de 1997<sup>2</sup>, le nouveau canon 1009 § 3 considère le « service » comme caractéristique *commune à tout* ministère ordonné comme le soulignait déjà en 2002 la Commission théologique internationale<sup>3</sup>. Il la spécifie cependant pour les diacres qui ont à cet effet la « force » (lat. *vis*) pour l'exercer « dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité ». L'expression *vim accipere* est absente des textes conciliaires bien qu'elle fasse écho au verbe *roborari* appliqué aux diacres (cf. *LG* 29a). Elle est également absente du Code de 1983. *Vim accipere* doit s'entendre comme le fait d'être habilité à faire légitimement quelque chose. Dans cette perspective, il est heureux que la plupart des traductions de ce nouveau canon 1009 § 3 rendent *vim accipere* par « être (ou devenir) habilité ». Cela résulte vraisemblablement du fait que ces traductions ont été faites à partir de la publication du motu proprio en italien dans *l'Osservatore romano*. Les versions en d'autres

-----  
<sup>1</sup> La représentation sacramentelle moyennant l'ordination doit s'entendre comme référence au Christ opérée par le caractère. Celui-ci « distingue » des autres fidèles aux fins de mettre la personne ordonnée au service du Christ et de son Église. À l'instar des évêques et des prêtres, les diacres sont ordonnés, c'est-à-dire envoyés au service de l'Église et distingués dans leur mission par rapport aux autres (*signum distinctivum*) et référés à la source de leur mission (*signum configurativum*) autant qu'au peuple de Dieu auquel ils sont destinés. Cf. A. BORRAS, « Un caractère diaconal ? », *NRT* 129 (2007), p. 45-63.

<sup>2</sup> Il est intéressant de remarquer que le Catéchisme dit ensuite dans le n° 876 que « le *caractère de service* » (en italique dans le texte) est intrinsèquement lié à la nature sacramentelle du ministère ecclésial ».

<sup>3</sup> CTI, « Le diaconat », p. 97 n.31.

langues ont pour la plupart été faites à partir de cette version italienne et non pas à partir de l'*editio typica*, seul et unique texte authentique.<sup>1</sup>

Dans ce sens, *Omnium in mentem* suggère par *vim accipere* la capacité des diacres au service, leur habilitation à servir, c'est-à-dire à exercer un ministère, soit une charge tout court (*munus*), soit un office ou une fonction au sens technique du terme (*officium*, cf. c. 145). Cette aptitude est inhérente à l'ordination alors que chez les fidèles laïcs cette habilitation dépend de leur idoneité et de l'appel de l'Église (cf. c. 228 § 1). C'est bel et bien l'effet de l'ordination diaconale d'habiliter à exercer un ministère. Elle confère aux diacres une *potestas* intrinsèque qui appelle cependant sa mise en exercice, son *exsecutio*. Celle-ci résulte précisément de l'attribution d'une fonction ou d'une charge ecclésiale. Comme pour l'épiscopat et le presbytérat, c'est également la provision canonique qui viendra déterminer le champ concret d'exercice de l'ordre reçu.

## **2. La pression du « manque de prêtres » sur le diaconat**

Dans le contexte du Code de 1983, la considération du diaconat a donc souffert d'un brouillage théologique du fait que l'ancien canon 1008 l'avait englobé dans la finalité générale à tous les ministères ordonnés, à savoir

-----

<sup>1</sup> *L'Osservatore Romano*, 16 décembre 2009. On le constate aisément dans les traductions espagnole, portugaise et anglaise du *Site du Vatican* : en espagnol « aquellos que han sido constituidos en el orden del episcopado o del presbiterado reciben la misión y la facultad de actuar en la persona de Cristo Cabeza; los diáconos, en cambio, son *habilitados* para servir al pueblo de Dios en la diaconía de la liturgia, de la palabra y de la caridad ». En portugais « aqueles que são constituídos na ordem do episcopado ou do presbiterado recebem a missão e a faculdade de agir na pessoa de Cristo Cabeça; os diáconos, ao contrário, *sejam habilitados* para servir o povo de Deus na diaconia da liturgia, da palavra e da caridade ». Et en anglais « those who are constituted in the order of the episcopate or the presbyterate receive the mission and capacity to act in the person of Christ the Head, whereas deacons *are empowered* to serve the People of God in the ministries of the liturgy, the word and charity ». En revanche, c'est la traduction allemande qui colle le mieux au texte latin ; elle s'énonce en ces termes : « Die die Bischofsweihe oder die Priesterweihe *empfangen* haben, erhalten die Sendung und die Vollmacht, in der Person Christi, des Hauptes, zu handeln ; die Diakone hingegen *die Kraft*, dem Volk Gottes in der Diakonie der Liturgie, des Wortes und der Liebe zu dienen ».

celle de *pascere Dei populum in persona Christi*. Face à cela, *OiM* a donc apporté une clarification doctrinale sur base d'une finalité commune désormais qualifiée en termes de *service* du peuple de Dieu.

Mais à la différence de l'épiscopat et du presbytérat, le diaconat n'est pas un ministère de présidence. Au risque d'être redondant, il est au service de la... diaconie du peuple de Dieu et de sa mission au cœur de ce monde. À l'instar du sacerdoce *ministériel* de l'évêque et des prêtres au service du sacerdoce *commun*, les diacres assument la diaconie *ministérielle* au service de la diaconie *commune* à tous les fidèles. Ils sont en effet appelés, consacrés et envoyés pour entraîner l'Église à être un peuple tout entier diaconal à la suite du Christ-Serviteur dont la seigneurie atteint paradoxalement son apothéose dans sa kénose.

La distinction doctrinale induite par le canon 1009 § 3 ne doit cependant pas être durcie au point d'établir une séparation absolue entre sacerdotium et diaconia. Nous savons que la vie de l'Église et les impératifs de sa mission sont plus riches que les indispensables distinctions doctrinales et les toutes aussi nécessaires catégories canoniques.

D'ailleurs, les Pères conciliaires eux-mêmes ne semblent pas avoir durci outre mesure la distinction entre épiscopat/presbytérat et diaconat. Les besoins pastoraux (lat. *cura* (lat. *cura animarum*) exigeaient, à leurs yeux, le renfort de diacres là où les prêtres faisaient défaut.

Dès les travaux préparatoires de Vatican II et dans l'ensemble du processus conciliaire, la pénurie des prêtres a été autant l'occasion qu'une des causes du rétablissement du diaconat permanent<sup>1</sup>. Certes ce constat de « pénurie » s'inscrivait dans la longue histoire de monopole ministériel des prêtres. Au fil du temps, les prêtres en étaient en effet venu à assumer un large éventail de tâches qui, de soi, ne relevaient pas de leur ministère de présidence. Le rétablissement du diaconat a pour ainsi dire créé une brèche dans ce monopole multiséculaire des prêtres. Ceux-ci devenant moins nombreux, les diacres ont alors pris la relève d'une série de tâches

-----  
<sup>1</sup> Cf. PH. WEBER, « Vatican II et le diaconat permanent », dans A. HAQUIN et Ph. WEBER (éd.), *Diaconat XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 77-99 ; D. MOULINET, « La restauration conciliaire (1959-1964) », dans B. DUMONS et D. MOULINET (éd.), *Le diaconat permanent. Quarante ans d'expérience française*, Paris, Éd. du Cerf, 2007, p. 47-68.

jusqu'à-là assumées par les prêtres, mais qui étaient bien souvent de leur domaine de la diaconie<sup>1</sup>.

En distinguant la diaconie ministérielle du diaconat des deux autres degrés du sacrement de l'ordre, le nouveau canon 1009 § 3 apporte une indéniable clarification doctrinale, tout en reconnaissant le caractère polymorphe comme le suggère la trilogie de la parole, de la liturgie et de la charité.

Les Pères conciliaires avaient d'ailleurs illustré cette trilogie par un ensemble de tâches énoncées dans deux listes distinctes, l'une mettant plus l'accent sur des tâches liturgiques (LG 29a), l'autre sur des tâches de charité et d'administration, voire de direction (AG 16f).

Le ministère diaconal est bel et bien – aujourd'hui comme jadis – un ministère polymorphe qui se décline en fonction des besoins concrets de l'Église *en ce lieu* et des lettres de mission qui déterminent l'*exsecutio* de l'habilitation (ou *potestas*) à servir. Dans les faits, cela a donné lieu à une diversité de figures. K. Depoortere a repris à ce propos la triple typologie des « samaritains », « prophètes » et « bergers » élaborée par P.M. Zulehner à partir de ses enquêtes de terrain<sup>2</sup>. Il y a des diacres qui sont plutôt du type « samaritain » plus sensibles aux besoins personnels d'autrui ; d'autres plutôt du type « prophète », plus sensibles aux enjeux collectifs de la justice, de l'entraide et de la charité ; et d'autres enfin qui sont plutôt de type « berger » pour conduire la communauté, la réunir dans la prière,

-----  
<sup>1</sup> Comme l'écrivait jadis très judicieusement Paul Winninger, « pendant des siècles, il est vrai, le prêtre a suppléé le diacre » (P. WINNINGER, « Les ministères des diacres dans l'Église d'aujourd'hui », dans G. BARAUNA (dir.), *L'Église de Vatican II. Études autour de la constitution conciliaire sur l'Église*, Paris, Ed. du Cerf, coll. « Unam sanctam » n°51c, 1966, p. 996).

<sup>2</sup> Je reprends cette typologie des « samaritains », des « prophètes » et des « lévites/bergers » à K. DEPOORTERE, « Typologie van het permanent diaconaat : een kleurenpalet », J. VAN DER VLOET & R. VANDEBROECK (éd.), *Het permanent diaconaat op zoek naar zichzelf. 35 jaar diakens in Vlaanderen*, Anvers, Halewijn, coll. « Cahiers voor praktische theologie », n° 6, 2006, p. 138-141. Mon collègue l'a réinterprétée dans notre contexte ecclésial à partir de ce que le Prof. P.M. Zulehner avait dégagé comme profils « idéaltypiques » dans une vaste enquête dans les diocèses germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse ; cf. P.M. ZULEHNER, *Dienende Männer - Anstifter zur Solidarität. Diakone in Westeuropa*, Ostfildern, Schwabenverlag, 2003).

la guider dans son témoignage. Quoi qu'il en soit, dans cette diversité inhérente au ministère diaconal, c'est la diaconie de la charité qui colore indéniablement celle de la Parole et de la liturgie<sup>1</sup>.

Le caractère polymorphe du ministère diaconal n'exclut donc pas que son exercice concerne le cas échéant la gouvernance de la communauté ecclésiale. De facto, sur le terrain concret de la pastorale paroissiale, une demande religieuse des citoyens se maintient néanmoins à l'adresse de l'Église catholique, principalement en termes de rites de passage, ce qui requiert des ministres pour les célébrer. Dans la mesure où la paroisse perpétue, à son corps défendant, une fonction de religion civile, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait un besoin de main-d'œuvre religieuse qui se fasse sentir, du moins jusqu'à présent, la situation étant appelée à changer vu les bouleversements qui affecte le fait religieux et le christianisme dans nos pays pluralistes.

À défaut de prêtres, le maintien du système de chrétienté s'opère alors grâce à l'aide supplémentaire des diacres. À la faveur de leur retraite professionnelle, mais aussi d'une « attraction de l'autel », des diacres en viennent à dégager plus de temps pour la pastorale paroissiale. Ils sont de ce fait davantage sollicités pour y œuvrer utilement dans le domaine liturgique et sacramentel

Au-delà de cette reprise de tâches précédemment assumées par des prêtres nombreux, on constate depuis une ou deux décennies que des diacres sont à l'œuvre sur le plan de la *direction* des communautés, en tant que membres d'une équipe pastorale autour d'un curé (cf. c. 519), ou au sein d'une équipe avec un prêtre modérateur (cf. c. 517 § 2), voire le cas échéant en tant que coordinateur pastoral ou responsable de communauté locale (LG 29a ; cf. AG 16f). En d'autres termes, c'est le type du « berger » qui pourrait prendre le dessus sur les deux autres types. Sur le terrain, ces diacres-bergers semblent avoir le vent en poupe.

À ce stade, force est de constater le paradoxe suivant : après avoir assisté à une désacerdotalisation du ministère par la réactivation du diaco-

-----  
<sup>1</sup> Cf. B. SESBOÛÉ, « Quelle est l'identité ministérielle du diacre ? », dans J. DORE (dir.), *L'Église à venir. Mélanges offerts à J. Hoffmann*, Paris, Éd. du Cerf, 1999, p. 255-257

nat, on assisterait aujourd'hui à une sacerdotalisation du ministère diacoyal. Cela n'est peut-être pas étranger à la pérennisation du système religieux de chrétienté.

Une chose est d'admettre la légitimité du diacre-berger. Autre chose est que, sous la pression de la raréfaction des prêtres, tous les diacres ou du moins la majorité d'entre eux assument un rôle proprement pastoral avec la direction d'une communauté locale.

Si l'on attend les diacres à la direction des communautés, n'y aurait-il pas lieu de les ordonner prêtres ? Ce serait plus cohérent théologiquement et plus conséquent pastoralement si l'on veut préserver pour le moins le sens de la présidence sacerdotale et eucharistique dès lors que l'on ressasse à souhait que l'eucharistie est « source et sommet de la vie chrétienne » (LG 11a).

### **3. En guise de conclusion : perplexité et audace**

Le reflux de diacres vers la pastorale paroissiale est une tendance qui semble se confirmer. Celle-ci rencontre des attentes actuelles à la fois de curés et de fidèles. Elle entretient une image du diacre comme remplaçant du prêtre et nourrit un rapport ambigu au presbytérat. Certes, les diacres donnent à voir sur le terrain une présence plus large du ministère ordonné – du moins par rapport au passé récent où les prêtres avaient encore le monopole ministériel. Le rétablissement du diaconat permanent a d'ailleurs été emblématique de l'émergence de la diversité et complémentarité des ministères dans nos Églises locales d'Europe occidentale.

Mais cette tendance à la suppléance presbytérale n'est pas sans danger. Tout d'abord quant à la pérennisation d'un système de chrétienté qui, sous l'effet d'une persistance rétinienne, peut masquer le véritable enjeu d'une réforme missionnaire de l'Église catholique. Un second danger est plus directement lié à la perception que l'on a des diacres. En raison de leur ordination et de leur présence à l'autel, les diacres sont perçus comme des substituts de prêtres, des prêtres incomplets, des « sous-prêtres ». De ce fait, c'est l'identité ministérielle des diacres qui est mise à mal si elle est comprise dans les franges du sacerdoce. Du coup, ce n'est pas seulement l'originalité ou la spécificité du diaconat permanent qui est menacé, c'est aussi sa réception, voire sa pérennité.

À l'heure d'une déculturation<sup>1</sup>, voire d'une exculturation de la foi<sup>2</sup> et dans un monde menacé par la déculturation de l'humain<sup>3</sup>, l'évangélisation implique d'« entrer en conversation »<sup>4</sup> avec nos contemporains tels qu'ils sont pour « incarner l'Évangile » au cœur de ce monde où l'Esprit de Dieu est déjà à l'œuvre. L'Église a besoin des diacres pour une communication *incarnée* de la Bonne Nouvelle du Royaume, cette plénitude de vie que Dieu offre à l'humanité, cet amour plus grand, la grâce de son alliance<sup>5</sup>. On mesure la nécessité d'un diaconat en phase avec les exigences de la communication de l'Évangile pour entraîner les fidèles à relever les défis de la fraternité dont le monde a tant besoin. Au cœur d'une Église, certes minoritaire mais appelée à rayonner la joie de l'Évangile<sup>6</sup>, les diacres – samaritains, prophètes et bergers – n'ont-ils pas à entraîner les autres fidèles à vivre leur diaconie commune comme des « porteurs de lanternes » au

-----  
<sup>1</sup> Cf. L. VOYÉ et K. DOBBELAERE, « Une déculturation annoncée. De la marginalisation de l'Église catholique en Belgique », *RTL* 43 (2012), p. 3-26.

<sup>2</sup> Cf. D. HERVIEU-LEGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003. Ce processus de déliaison entre la culture catholique et l'univers civilisationnel reflète à la fois la profanisation progressive d'une culture modelée par la religion et le refoulement culturel de l'Église

<sup>3</sup> L'expression est de M. GAUCHET, « La liberté religieuse, quarante ans après. La conscience chrétienne face aux dilemmes de la société des individus », dans CONFÉRENCES DE LA FACULTE NOTRE-DAME, *Le temps de l'écoute. « Vers un nouveau rapport entre Église et âge moderne » (Benoît XVI)*, Paris, École cathédrale – Parole et Silence, 2006, 111-128, ici p. 126.

<sup>4</sup> Cf. PAUL VI, « Encyclique *Ecclesiam suam* », *Documentation Catholique* 61, 1964, 1079, n° 67. Mais cet échange ne peut produire des fruits que dans une conversation... « amicale » (n° 16), et « avec douceur », dirait le pape François (cf. exhortation apostolique *Gaudete et exultate* du 19 mars 2018, sur l'appel à la sainteté dans le monde actuel, n° 73 *in fine*).

<sup>5</sup> L. BRESSAN, « Il diaconato. Questioni aperte », *Credere Oggi* 39, 2019/2, 9-20, en particulier p. 17-18 où le diaconat est envisagé en vue de cette incarnation de l'Évangile pas seulement par le témoignage des individus, mais par son inscription dans la « texture » ou le tissu ecclésial. En amont cela suppose le dépassement d'une vision corporative d'un diaconat refermé sur lui-même ; en aval cela engage une gestion de la réforme de l'Église qui fasse mieux apparaître la charité divine qui l'anime.

<sup>6</sup> Cf. A. BORRAS, « De la marge aux périphéries : l'inéluctable discernement », *Prêtres diocésains* n° 1544 (août-septembre 2018), p. 201-218.

cœur des bouleversements de ce monde<sup>1</sup> ? Le diaconat ne peut se laisser enfermer dans la pastorale cadastrale du maintien du quadrillage paroissial et de la satisfaction des besoins religieux. Parmi leurs frères et sœurs disciples-missionnaires (cf. EG 24 & 120), les diacres ont à prendre leur place spécifique dans une Église *en sortie* – à la rencontre avec ses contemporains – pour leur faire part de la joie de l'Évangile et « accompagner l'humanité en tous ses processus » (EG 24 cf. n° 44b).

Parce que l'on n'a pas le courage d'envisager l'ordination presbytérale de *virī probati*, ira-t-on jusqu'à sacrifier l'identité du diaconat et à le réduire à un crypto-presbytérat ? Cette suppléance presbytérale permet de perpétuer une pastorale de chrétienté ancrée dans un quadrillage paroissial du territoire diocésain, mais donne-t-elle une chance à une réforme missionnaire de l'Église ? À défaut de supprimer les paroisses qui ne méritent plus ce nom, va-t-on faire en sorte que ce ministère polymorphe qu'est le diaconat ne mérite pas non plus son nom ?

Alphonse BORRAS, prof. émérite de droit canonique  
à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain),  
ancien chargé d'enseignement à la Faculté de droit canonique  
de l'Institut catholique de Paris

-----  
<sup>1</sup> L'expression traduit le néerlandais *lantaarndragers*, métaphore pour désigner ceux et celles qui portent la lumière. Cf. K. JANSSEN, « De lantaarndragers. Over de toekomst van de kerk », dans M. STEEN (éd.), *Parochie... waarheen?*, Antwerpen, Halewijn, coll. « Leuvense cahiers voor praktische theologie » n°14, 2013, p. 182-188, en particulier p. 184-187, où, reprenant trois scénarios du sociologue Staf Hellemans, Kolet Janssen plaide pour une minorité ecclésiale engagée, vivante et vigoureuse. C'est dans ce scénario que les diacres ont à jouer leur rôle. Notons que ce même sociologue parle des paroisses « en un temps de délocalisation » (ibidem, p. 13-27). Il rappelle d'ailleurs très judicieusement que le remodelage paroissial n'est qu'un aspect des grandes transformations qui affectent et traversent l'Église catholique (p. 25).

## Merci

---



## Régionale

---

*Ah qu'il serait bon que les diacres se rencontrent régulièrement en région ! C'est le souhait du Conseil Diaconal. La régionale Namur/Entre-Sambre-et-Meuse est un modèle du genre.*

Le dimanche 25 mai, nous avons rendez-vous pour notre journée rencontre de notre régionale. Cette fois, nous étions invités par Brigitte et Jean-Pol.



Comme d'habitude, nous avons commencé cette journée par une eucharistie. A la cathédrale, s'il vous plaît !

Le chanoine Xavier Van Cauwenbergh, archiprêtre, était bien entouré pour ce sixième dimanche de Pâques « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, dit le Seigneur ; mon Père l'aimera, et nous viendrons vers lui.* »



*parole, dit le Seigneur ; mon Père l'aimera, et nous viendrons vers lui. »*

Ensuite, le groupe s'est retrouvé au réfectoire du séminaire pour un moment de partage fraternel.

Nous avons fait la connaissance d'un diacre du diocèse de Tournai qui réside maintenant dans la région de Namur et qui avait été invité par nos hôtes.

A midi, après ce succulent repas, nous avons pu visiter les trésors de la cathédrale avec une très bonne guide. Cette journée namuroise s'est terminée par les vêpres avec les chanoines.

Vous pourrez constater que le tablier bleu de Jean-Pol lui va à ravir, mais c'est encore mieux avec Brigitte à ses côtés.



Louise-Marie et Jean-Marie

# Cochez dans votre agenda :

## Retraite à Wavreumont



**Du jeudi 21 août en début de soirée  
au dîner<sup>1</sup> du dimanche 24.**

Animation :  
Frère François  
Cochez bien les dates !

## Rentrée académique des diacres

Le samedi 6 septembre : à Nismes, chez  
nos amis  
Louise-Marie  
et Jean-Marie  
qui seront l'es-  
prit dans les  
étoiles : en ef-  
fet, ils n'arrêtent pas de fêter leurs noces d'or.

**Agenda**  
**6 septembre 25**

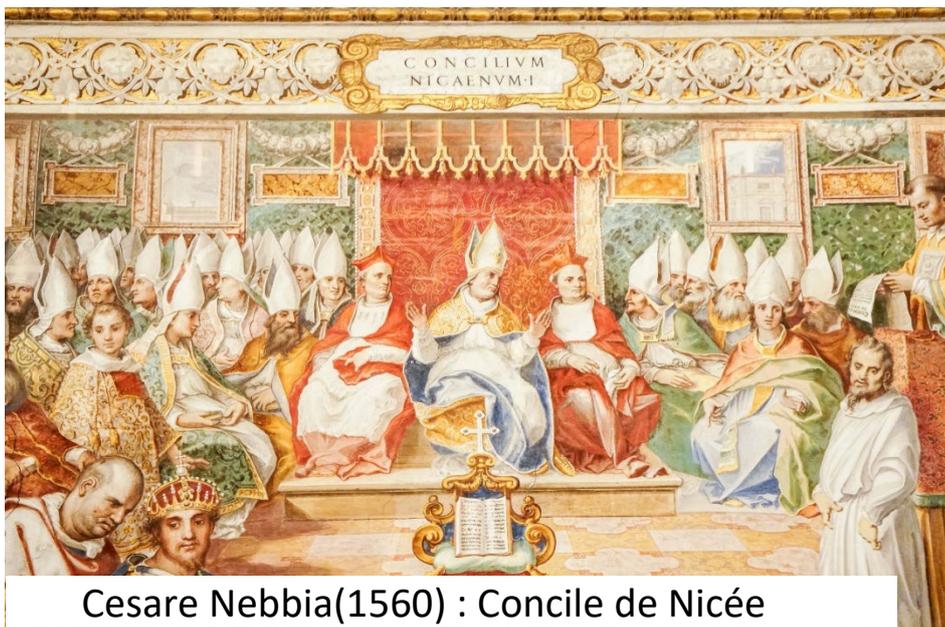
*Rentrée diaconat*



-----  
<sup>1</sup> Nous sommes en Belgique : il s'agit bien du repas de midi.

## Concile de Nicée : 1700<sup>e</sup> anniversaire

**24 septembre, Beauraing**



Cesare Nebbia(1560) : Concile de Nicée

Les Eglises chrétiennes fêtent cette année le 1700<sup>e</sup> anniversaire du Concile de Nicée (325).

Une journée de formation sera organisée le mercredi 24 septembre au Sanctuaire marial de Beauraing

Cette journée (9h-16h30) permettra de mesurer les enjeux

du Concile hier et aujourd'hui, pour la foi chrétienne et le salut en Jésus-Christ.

Destinée prioritairement aux acteurs pastoraux (prêtres, diacres, religieux, laïcs), elle est aussi accessible aux enseignants et à toutes celles et ceux qui veulent mieux comprendre la foi de l'Église et nourrir leur pastorale.

La journée sera animée par le P. Joseph Famerée, professeur émérite à la Faculté de théologie de Louvain-la-Neuve et Co-Président du Groupe œcuménique des Dombes.

Organisateurs : André HAQUIN et Philippe GOFFINET

Inscriptions :



ou [forms.gle/etXiJa4NQbLR1JwM9](https://forms.gle/etXiJa4NQbLR1JwM9)

# La formation

---

## 1. Module d'introduction à la théologie

Samedis 6,13,20 sept. - OU - 10,17,24 janv. (9h30-16h30)

V. Faber, P. Graas, J.-M. Yante, J. Rochette, B. Demuysère, J. Delcourt  
[3 ECTS] CDER 1000

## 9. Introduction à l'Église: Église, qui es-tu?

Samedis 4,8 oct., 8,15,22 nov., 6,20 déc. et 10 janv. (9h-12h)

P. Roger  
[2 ECTS] CDER 1200  
(Évaluation : 24/01/26).

## 17. Les sacrements de l'initiation chrétienne

Samedis 4,8 oct., 8,15,22 nov., 6,20 déc. et 10 janv. (14h-17h)

J. Solot – Q. Collin  
[2 ECTS] CDER 1400  
(Évaluation : 24/01/26).

## 5. De Jean à Paul : des signes et des mots pour vivre la foi

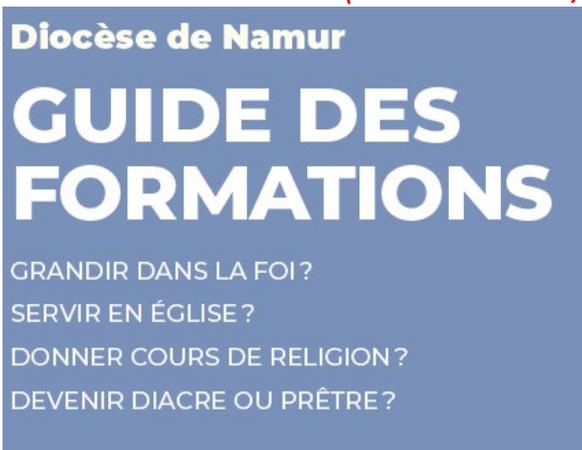
Samedis 7,14,28 février, 7,21 mars, 18,25 avril et 16 mai (9h-12h)

J. Rochette  
[2 ECTS] CDER 1100  
(Évaluation : 30/05/26)

## 10. Sauvés en Jésus-Christ, mais de quoi ?

Samedis 7,14,28 février, 7,21 mars, 18,25 avril et 16 mai (14h-17h)

L. Martinez Saavedra  
[2 ECTS] CDER 1200  
(Évaluation: 30/05/26)



Ce numéro a été clôturé le **mardi 1er juillet 2025**

Si vous êtes diacre d'ici ou d'ailleurs, un lecteur assidu,

soit par mail : [contact@diaconamur.be](mailto:contact@diaconamur.be)

soit par voie postale : route de Durbuy 40

6940 BARVAUX,

En cas de déménagement (**les prêtres qui changent de mission, par exemple**), merci de nous le signaler au plus vite.

Vous êtes aussi attendus pour vos articles sur la diaconie.

### ***Le conseil diaconal***

Noëllie	Bassinga		nbassinga@yahoo.fr
Olivier	Crucifix	0478 62 02 95	olivier.crucifix@pierrard.be
Pascal	Decamp	0495 49 23 45	
Jacques	Delcourt	086 32 17 28	jacques.delcourt@gmail.com
Paul	Donnez	0470 52 40 71	coachdeviepdonnez@gmail.com
Roger	Kauffman	0479 46 31 87	roger.kauffmann@skynet.be
Emile	Poncin	061 27 88 50	emile.poncin@hotmail.com
Mireille	Poncin	0479 33 64 82	mireille.poncin@hotmail.com
Robert	Sebisaho	0474 69 73 79	rosebisaho@yahoo.fr
Jules	Solot	0472 66 57 33	solotrochefort@yahoo.be

Robert R. Sebisaho et Jacques Delcourt, rédacteurs.

Abonnement d'un an (4 numéros) : 12 €

à verser au compte n° **IBAN BE18 0689 3970 1065**

**BIC : GKCCBEBB**

de la communauté diaconale de Namur



Merci à l'ISC Barvaux pour cette magnifique impression de notre revue.

-----  
Éditeur responsable : Jacques DELCOURT route de Durbuy 40 6940 BARVAUX